

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 28 Juin (28/06/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 22 juin, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, **Adjoint,**

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHE, M. Abdelkader SELAM, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

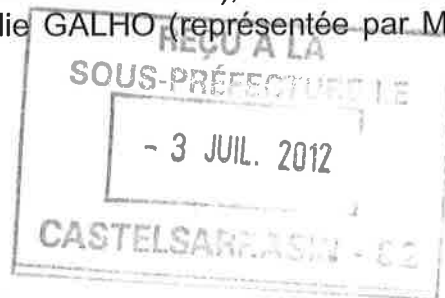
M. Bernard REDON (représenté par M. MOTHE), Mme Marie DOURELLENT (représentée par M. JEAN), **Adjoint,**

M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. BOUSQUET), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par Mme CAVALIE), M. Gérard VALLES (représenté par Mme LASSALLE), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. GAUTHIER), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint,**
M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

Mme Marie CASTRO est nommée secrétaire de séance.



31 – 28 Juin 2012

CONVENTIONS DE SERVITUDES DE PASSAGE MMES MM. MARGARIDENC, DIRAT, JOUANY, HOULLIER DE VILLEDIEU, LAGARDE, GUY, CASAMIAN, LARROQUE, PORTA, MONTAGNE – AUTORISATION DE PASSAGE EN TERRAINS PRIVÉS DE CANALISATIONS D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Rapporteur : Monsieur Jean

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-21,

VU le rapport de Jean-Paul NUNZI, et le projet de conventions qui y est joint, proposant de se prononcer sur :

- L'autorisation de passer une canalisation d'eau potable d'un diamètre de 200 mm.

CONSIDERANT, le projet de renouvellement d'une conduite d'eau potable dans les quartiers Saint Julien - Pignols.

CONSIDERANT que les propriétaires des terrains cadastrés section AO n^{os} 169, 11, 12, 13, 15, 16, 170, 137, 138, 120, 119, 410, 103, 105 ; section BE n^{os} 137, 24 a, 24 b, 72, 128, 129, 134, 25, 26 et 58 (MMES MM. MARGARIDENC, DIRAT, JOUANY, HOULLIER DE VILLEDIEU, LAGARDE, GUY, CASAMIAN, LARROQUE, PORTA, MONTAGNE) ont donné leur accord pour l'implantation d'une canalisation de diamètre 200 mm enterrée sur leurs parcelles.

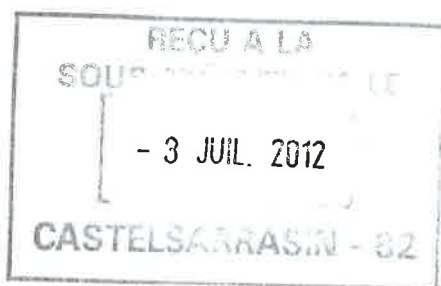
CONSIDERANT que pour concrétiser cette autorisation, il convient de passer 10 conventions de servitudes de passages avec MMES MM. MARGARIDENC, DIRAT, JOUANY, HOULLIER DE VILLEDIEU, LAGARDE, GUY, CASAMIAN, LARROQUE, PORTA, MONTAGNE.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer des conventions de servitude de passage d'une emprise de 3 ml de large avec MMES MM. MARGARIDENC, DIRAT, JOUANY, HOULLIER DE VILLEDIEU, LAGARDE, GUY, CASAMIAN, LARROQUE, PORTA, MONTAGNE pour concéder l'implantation d'une canalisation d'eau potable Ø 200 mm, sur les parcelles cadastrées section AO n^{os} 169, 11, 12, 13, 15, 16, 170, 137, 138, 120, 119, 410, 103, 105 ; section BE n^{os} 137, 24 a, 24 b, 72, 128, 129, 134, 25, 26 et 58 leur appartenant.

APPROUVE la proposition de conserver à la charge de la Commune les frais notariés éventuels et d'enregistrement au Bureau des Hypothèques

Pour copie conforme
Moissac le 02 juillet 2012
Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :